



N° JEUNESSE ET SPORTS 31AS1027
N° SIREN 448 085 308
N° Préf. Hte-Gne 3/14174

LES MOUNTAGNOLS

CLUB ALPIN FRANCAIS - FFRP

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2021

Le 26 novembre 2021 à 19 h 30, les adhérents de l'Association LES MOUNTAGNOLS régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis à la Banque Populaire, avenue Jean Chaubet à TOULOUSE (31), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle de la Maison des Séniors, 44 rue Louis Plana à TOULOUSE.

Présents : 38
Excusés : 2
Pouvoirs : 12

Liber IBANEZ-RAMON et Françoise GERAUD ont été scrutateurs.

Ordre du jour

1) Approbation de l'ordre du jour.	2
2) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2020,.....	2
3) Présentation du rapport moral : bilan général sur l'association et objectifs à venir	2
4) Présentation du rapport d'activités avec bilan des différentes commissions (programme, inscriptions dimanche, matériel, animations, balisage).....	3
5) Présentation du nouveau programme sorties, séjours et animations prévues.....	4
6) Changement de tarification du car	4
7) Bilan et tarification des adhésions	4
8) Présentation du bilan financier de l'exercice 2020-2021	4
9) Budget prévisionnel pour l'exercice 2021-2022	5
10) Renouvellement des membres du Comité Directeur et présentation des candidatures exprimées.....	5
11) Votes de l'Assemblée générale	6
12) Questions diverses	6

Le Président, Philippe PERPERE ouvre la séance à 20 h 30.

En introduction, il constate une amélioration de la fréquentation aux sorties du dimanche avec davantage de sorties en car par rapport à la saison précédente, malgré une météo défavorable.

Philippe PERPERE remercie les encadrants pour leur implication dans la préparation et l'accompagnement des randonnées, ainsi que le bureau.

1) Approbation de l'ordre du jour

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres votants.

2) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2020

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres votants.

3) Présentation du rapport moral : bilan général sur l'association et objectifs à venir

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Philippe PERPERE expose que la période de pandémie a profondément perturbé nos activités sorties et séjours. Le club s'est adapté pour continuer à proposer des sorties en nombre significatif en car et en covoiturage pendant cette période. Le séjour d'hiver n'a pu être effectué à cause des contraintes sur l'hébergement et la restauration.

Le nouveau programme 2021-2022 est établi avec pour objectif de maintenir des itinéraires attractifs pour l'hiver en raquettes, et de proposer plusieurs séjours à partir de Pâques.

Les adhésions au club sur des périodes équivalentes s'élevaient à 176 adhérents en 2019-2020 et à 144 adhérents en 2020-2021, soit une diminution de - 18 %.

Concernant les adhésions en cours pour 2021-2022, il est prévu une stabilité par rapport à la saison 2020-2021.

Une discussion des membres de l'assemblée a suivi afin d'essayer de comprendre les raisons de cette baisse d'adhésion :

Le rythme du groupe 2 est trop rapide. Suggestion : lors de certaines sorties CAF la personne la plus lente à est à l'avant du groupe. Aux Mountagnols nous restons sur le principe qui est que l'encadrant doit mener le groupe et se préoccuper de tenir un rythme moyen pour le groupe sans trop pénaliser les plus lents. Il ne faut pas que le groupe 1 bis prenne trop de participants au groupe 2.

Les applications de randonnée permettent aux gens de sortir sans passer par un club.

Il faudrait voir si la FFRP a noté le phénomène de diminution du nombre de licenciés de - 20 %.

Le CAF constate beaucoup de turn over, mais le nombre total d'adhérents est stable, lissé sur toutes les activités. La randonnée reste une activité annexe par rapport à l'alpinisme et l'escalade.

Le problème de différence de niveau entre les participants se pose moins lors des séjours car il n'y a pas de contrainte horaire, et le rythme est donc moins important que pour les sorties à la journée, et les gens ont connaissance du niveau demandé pour le séjour.

4) Présentation du rapport d'activités avec bilan des différentes commissions (programme, inscriptions dimanche, matériel, animations, balisage)

Philippe PERPERE expose le bilan des sorties et séjours de la saison écoulée.

48 sorties du dimanche ont été prévues sur l'exercice, sur lesquelles 34 ont été effectuées, dont 21 en car et 13 en covoiturage. 13 sorties ont été annulées à cause du COVID, 1 à cause de la météo. Le nombre moyen de participants par sortie est revenu à 30 personnes. Le total de participants en car est de 634.

Il a été réalisé 5 sorties semaine, soit le tiers de la saison précédente.

3 séjours et week-ends (Montfalco, Gavarnie, 3000 luchonnais) ont été organisés pour un total de 40 participants. Le nombre moyen de participants par séjour est de 13 personnes.

1 séjour raquettes dans les Pyrénées Orientales a été annulé (cause restrictions Covid).

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Bilans des commissions :

- Commission programme :

Le programme hiver de novembre 2021 à avril 2022 se compose de 19 destinations prévues réparties ainsi : 7 dans les Hautes-Pyrénées, 3 en Haute-Garonne, 5 dans l'Ariège, 2 dans les Pyrénées Orientales, 1 dans l'Aude et 1 en Espagne.

Il est prévu 1 weekend à Pâques du 16 au 18 avril à Laruns, ainsi que plusieurs mini séjours de 2 à 4 jours à partir d'avril.

- Commission inscriptions :

Philippe PERPERE indique que la gestion des inscriptions aux sorties dimanche est tenue à tour de rôle par Bernard DELCROS, Alain CANAL, et Boris YAKOVLEFF.

Elle a nécessité beaucoup d'implication durant la période de crise sanitaire pour gérer les changements entre le car et le covoiturage, l'adaptation au dernier moment des destinations, la jauge sur le nombre de participants, les retours par mail vers les participants avec explications sur les changements, etc...

D'autre part, la gestion des inscriptions est lourde à gérer car certaines personnes s'inscrivent et annulent au dernier moment, ce qui pose des problèmes pour estimer par avance la balance financière pour le car (déficit admissible ou non) impliquant le maintien ou la suppression de la sortie avec le car.

Il a été suggéré un paiement d'avance sur le site internet. Cela va être étudié.

- Commission matériel :

Concernant les DVA, les révisions / vérifications ont été effectuées en usine pour 5 DVA arrivant à échéance fin 2020.

Il y avait 25 DVA numériques opérationnels (les analogiques sont obsolètes) qui ont été complétés par 5 nouveaux DVA achetés en 2020-2021, ce qui porte maintenant le nombre à 30 DVA numériques opérationnels.

- Commission balisage :

Pascal PELLETIER expose l'activité de balisage pour la saison écoulée :

Une convention a été signée entre le CRDP et Les Mountagnols pour baliser certains tronçons du GR10.

Il n'y a pas eu de sortie balisage en 2020 à cause du COVID.

Le tronçon situé entre Astau et Coume de Bourg a été balisé en 2021.

Durant les séances de balisage, la FFRP rembourse le refuge aux baliseurs et les frais pour une seule voiture. L'idéal est donc de partir à 4 personnes pour une sortie (2 équipes de 2 baliseurs).

Une équipe peut être composée d'adhérents de la FFRP et du CAF.

Les balisages ont lieu en semaine, et les dates sont fixées en fonction de la météo.

Il convient de renouveler le balisage tous les 3 ans. Cela revient donc à rafraîchir 12 à 15 km par an au vu de la distance dont Les Mountagnols sont responsables.

Le programme est fixé par la FFRP. Celle-ci a du mal à trouver des clubs pour entretenir les chemins de haute-montagne hors GR car ces chemins y sont difficiles d'accès. C'est pour cela que l'on a le GR10 qui correspond à l'ADN des Mountagnols.

- Commission animations :

Philippe PERPERE explique qu'il est difficile de faire fonctionner cette commission pendant la crise sanitaire.

5) Présentation du nouveau programme sorties, séjours et animations prévues

Cf. bilan commission programme ci-dessus.

6) Changement de tarification du car

Philippe PERPERE rappelle à l'assemblée **que le mode de tarification pour le club du car par Trandev a été modifié.**

- la tarification de septembre 2021 datait de 2014, et était calculée en fonction du nombre de participants.
- Transdev a souhaité nous appliquer, à partir d'octobre un nouveau mode de tarification au kilomètre. Cela implique une hausse de 35 % du tarif.
- Nous avons consulté 5 autres transporteurs dont les devis sont de 30 à 40 % plus élevés que ceux de Transdev.

Donc, nous continuons avec Transdev qui offre une souplesse dans la gestion de la prestation (annulation gratuite 2 jours avant, pas de commande spécifique à chaque sortie...)

Impact sur le coût de la sortie en car : pour atteindre l'équilibre financier pour une sortie moyenne (270 km 32 personnes) il a été décidé un tarif unique de 21 € pour tout le monde, y compris pour les membres du bureau, en conservant 2 encadrants gratuits.

Sorties en covoiturage : tarif de 0.25 € / km + péages, écrêté à 21 € pour tous, y compris encadrants, et compensation par le club pour les chauffeurs si dépassement, et pour l'encadrant.

Dans la discussion avec l'assemblée, un adhérent suggère d'augmenter les tarifs chaque année, mais de manière progressive.

7) Bilan et tarification des adhésions

- Licence CAF : 100.20 € (+ 0.70 € par rapport à 2020)
- Licence FFRP : 42 € IRA et 52 € IMPN (+ 2 € par rapport à 2020)
- Extérieurs : 12 €.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

Le bilan de la tarification est approuvé à l'unanimité des membres votants.

8) Présentation du bilan financier de l'exercice 2020-2021

La présentation est faite par Liber IBANEZ-RAMON.

Concernant les recettes :

Au niveau des licences, nous avons :

- 83 adhérents CAF (95 durant l'exercice 2019-2020) soit une baisse de 14,5 % ;
- 62 adhérents FFRP dont 17 doublons (double adhésion des encadrants). 79 adhérents dont 15 doublons en 2019-2020, soit une baisse de 29,7 % ;
- 16 adhérents « autres » : 8 CAF et 8 FFRP contre 17 adhérents en 2019-2020 : 4 CAF et 13 FFRP, soit une baisse de 5,9 %.

Pour un **total de 144 adhérents contre 176 sur la saison 2019-2020, soit une baisse de 18,2 %** alors que durant l'exercice précédent, nous avons une augmentation du nombre d'adhérents de 3,5 % par rapport à 2018-2019.

Par types d'adhésions nous avons :

- CAF : 17 non renouvellements, 7 nouvelles adhésions et 2 bascules vers FFRP ou Autres ;
- FFRP : 32 non renouvellements, 8 nouvelles adhésions et 2 bascules vers CAF ou Autres ;
- Autres : 7 non renouvellements, 6 nouvelles adhésions et 2 bascules.

73 femmes et 71 hommes étaient adhérents mais seulement 2 femmes sur 17 encadrants.

Recettes sur cette rubrique : CAF : + 1047,90 € – FFRP – 230,85 € – Autres + 192 € soit **1009,05 €** contre

1492,95 € sur l'exercice précédent (-32,4 %). Nous avons, pour la saison 2021-2022, revu notre politique en termes d'intermédiation sur les licences FFRP, dont le différentiel avait été ramené de 10 € à 8 € sur la saison 2020-2021. Le différentiel pour la saison 2021-2022 a été porté à 10 €.

Au niveau du bus, **une perte cumulée de 16,20 €** contre un bénéfice de 963,40 € en 2019-2020 a été observée.

En ce qui concerne les WE et séjours : **bénéfice cumulé de 145,35 €** pour les séjours à Montfalco, Gavarnie et les 3000 du Luchonnais. Une somme de 1233,96 € pour le séjour annulé aux Iles Canaries représentant les arrhes d'hôtel n'a pas encore été restituée. Après échanges de courriers un accord nous a été donné pour le remboursement, hors frais bancaires. RIB expédié le 22 septembre 2021.

Concernant les dépenses :

Formations : formation d'encadrante de Martine Gimenez : 241,00 € ;

Frais affranchissements / secrétariat : 308,32 € ;

Téléphone : 308,32 € ;

Matériel : achat de 3 DVA : 765,40 € ;

Convivialité : 0 €.

Au niveau global, nous constatons donc un **déficit de 695,60 €**.

Les comptes bancaires présentent les soldes suivants au 24/06/21 :

Compte courant : 2487,09 * € ;

Compte d'épargne : 17000 € ;

Parts sociales Banque Populaire : 4 683 € ;

Caisse : 9 €.

* Ajouter à cette somme 1233,96 € – frais virement bancaire à venir (arrhes séjour Canaries).

Le compte de résultats fait apparaître une perte de 695.60 € pour l'exercice 2020-2021.

Lors de la présentation de son rapport de contrôle, Roland AZEMA, vérificateur des comptes des Mountagnols indique que le rapprochement des comptes bancaires et du bilan comptable coïncide. Il rappelle que l'opportunité des dépenses ne lui incombe pas, et donne quitus au Comité directeur pour l'année écoulée 2020-2021.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 48

Le bilan financier est approuvé à la majorité des membres votants.

9) Budget prévisionnel pour l'exercice 2021-2022

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 49

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des membres votants.

10) Renouvellement des membres du Comité Directeur et présentation des candidatures exprimées

Philippe PERPERE annonce quels sont les membres sortants :

- AGUSTI Charline
- DELCROS Bernard
- PELLETIER Pascal
- THAUVIN Alain
- YAKOVLEFF Boris

Candidats :

- AGUSTI Charline

- DELCROS Bernard
- GIMENEZ Martine
- PELLETIER Pascal
- THAUVIN Alain
- YAKOVLEFF Boris

Aucun participant ne souhaite présenter sa candidature.
Le Comité directeur sera donc constitué de 22 membres.

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 49

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité des membres votants.

11) Votes de l'Assemblée générale

12) Questions diverses

QUESTIONS : - Pour participer au séjour faut-il être adhérent de l'association ?

REPONSE : Oui il faut être adhérent.

- L'encadrant se doit de fournir aux participants un minimum d'information listes des participants (pandémie oblige, organisation co voiturage), randonnées prévues et niveau requis pour que chacun puisse évaluer ses capacités.

- Suivi des applications des décisions votées en assemblée générale. Exemple pour le séjour à Gavarnie aucun compte fourni aux participants comme cela avait été voté lors de l'assemblée générale de novembre 2019.

REPONSE : le club veillera pour les prochains séjours à fournir aux participants le relevé des comptes du séjour

Il ne faut plus parler de bénévolat quand l'encadrant ne paie pas son séjour mais de prestation. Par contre il est normal que l'encadrant soit défrayé pour les frais engagés pour l'organisation.

REPONSE : Discutable, c'est une question de vocabulaire. Aux Mountagnols l'encadrant d'un séjour a toujours bénéficié de la gratuité de l'hébergement, cela figure dans le règlement intérieur dans la rubrique financement des activités.

L'association des Mountagnols demande t'elle des subventions auprès de différents organismes (mairie de Toulouse, département, Jeunesse et sport....) ?

REPONSE : Oui un dossier de demande subvention est en cours auprès de la Mairie de Toulouse pour 2022

La séance est levée à 22 h 30.

Le Président,
Philippe PERPERE

Le Vice-Président,
Augustin SEGUELAS

La Secrétaire
Françoise GERAUD

